LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

«L'ex-République vougoslave de Macédoine» . . 235

- renforcer les structures démocratiques existantes;
- promouvoir et consolider les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les lois électorales, la protection des minorités, ainsi que la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles et autres cours sur des questions de droit constitutionnel.

SOMMAIRE

Afrique du Sud	Lettonie 238
Albanie	Liechstenstein
Allemagne 167	Lituanie 242
Argentine	Norvège
Armé nie	Pays-Bas
Autriche 188	Pologne
Belgique	Portugal
Bulgarie	République tchèque
Canada	Roumanie
Croatie	Russie
Danemark 208	Slovaquie
Espag ne	Slovénie
Estonie	Suède 296
Finlande	Suisse
France	Turquie
Gé orgie	Ukraine 306
Grèce	Cour de justice des Communautés européennes 311
Hongrie	Cour européenne des Droits de l'Homme 324
Irlande	Autres juridictions
Italie	Thésaurus systématique
Japon	Index alphabétique 345

Edition 1997 2

de jurisprudence constitutionnene

Commission de Venise

Council of Europe
Conseil de l'Europe

* * *

* *

* *